

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – JEFFROY – SABLON – LAMANDE –FOURNIS J – LE BRIGANT - PERES - DANIEL - DAGORN– MORINIERE – FOURNIS A. - SOURIMANT – HENAFF – GUEHL – ALLAIN - LE BERRE – LEMAIRE – LEAUTEY – ADAM - FUSTEC – BOZEC - PRIGENT - GENDROT.

Absents avec procuration : PETIBON donne procuration à LE BRIGANT,
LE GALL donne procuration à DANIEL,
LAMBLA donne procuration à LAMANDE,
BAGUE donne procuration à LEMAIRE.

Secrétaire de séance : FOURNIS A.

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 : Mr JEFFROY expose que l'attribution des postes de délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales, après vérification, a été modifiée ; l'absence d'un élu (sans procuration) du groupe de Mr LEMAIRE a fait évoluer la répartition des sièges : Mme LE GALL est élue déléguée et Mr LEAUTEY devient suppléant ainsi que Mme LAMBLA.

❖ PROGRAMME VOIRIE 2014 :

Mr DANIEL présente la proposition de la commission voirie :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Longueur / Surface	Montant TTC
Venelle du Penker (médiathèque)	Rabotage, pose de bordures, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et mise à niveau d'ouvrages	Longueur: 85 m surface: 290 m ²	13 527,97 €
VC de Saint Anne (de la chapelle à convenant ferrec)	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et calage des accotements	Longueur: 870 m surface: 2700 m ²	31 329,95 €
VC de Kerscrinou (de la RD à Kerscrinou coz)	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et calage des accotements	Longueur: 630 m surface: 2650 m ²	38 123,90 €
VC de Kerscrinou Bras	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et calage des accotements	Longueur: 120 m surface: 460m ²	8 513,04 €
Venelle de Run Rouz	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10, calage des accotements et mise à niveau d'ouvrages	Longueur: 220 m surface: 1100m ²	17 513,44 €
VC de Kergavarec	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10, calage des accotements et mise à niveau d'ouvrages	Longueur: 210 m surface: 735m ²	13 005,34 €
Montant total TTC			122 013,64 €

Mr LEMAIRE suggère d'étudier la mise en place d'un sens de circulation pour la voirie reliant la rue de Morlaix à la Médiathèque et propose également la pose d'un ralentisseur sur la rue de Morlaix.

Mr DANIEL rappelle que la vitesse est limitée à 50 km/h ; les ralentisseurs présentent des inconvénients et notamment des nuisances sonores pour les riverains.

Mr LAMANDE souhaite que les éventuels chantiers voirie non terminés soient traités en priorité avant l'engagement de nouveaux programmes.

Mr LEAUTEY souligne que le programme voirie proposé dépasse de 2 000 € l'enveloppe budgétaire.

Mr JEFFROY répond qu'une économie sera réalisée sur d'autres dépenses « réseaux/voirie ».

Mr Le Maire précise que les travaux pourront être réalisés en octobre / novembre ; le montant des devis ne sera pas dépassé.

❖ **ESPACE AN DOUR MEUR – TARIFS 2014-2015 - CAUTION :**

Mme PERES présente les tarifs :

Programmation spectacles :

Le spectacle Denez Prigent et l'abonnement sont proposés pour 30 €.

Les tarifs des autres spectacles sont identiques aux tarifs 2013.

Les tarifs location :

Écoles, collège et associations plestinaises

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	184,00 €	92,00 €	275,00 €
Hall + salle de spectacle	184,00 €	92,00 €	275,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	262,00 €	131,00 €	392,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	314,00 €	157,00 €	470,00 €
* une fois par an : repas des bénévoles (associations) : 104 €			

Particuliers

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	260,00 €	130,00 €	418,00 €
Hall + salle de spectacle	260,00 €	130,00 €	418,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	374,00 €	187,00 €	624,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	450,00 €	225,00 €	730,00 €

Entreprises plestinaises (+ 10 %)

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	312,00 €	156,00 €	500,00 €
Hall + salle de spectacle	312,00 €	156,00 €	500,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	450,00 €	225,00 €	750,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	540,00 €	270,00 €	875,00 €

Extérieurs + 20 %

	Journée / soirée	Journée supplémentaire	Journée / soirée weekend	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	375,00 €	185,00 €	460,00 €	800,00 €
Hall + salle de spectacle	375,00 €	185,00 €	460,00 €	800,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	540,00 €	270,00 €	685,00 €	1 145,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	640,00 €	320,00 €	800,00 €	1 375,00 €

Mme PERES fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées par le service pour la gestion de la vaisselle (vaisselle sale) et ajoute que la commission Culture propose un tarif de mise à disposition des assiettes, couverts et ustensiles.

Mr LEAUTEY propose de facturer à l'utilisateur le temps passé pour la remise en état de la vaisselle.

Mr LE BRIGANT craint une application difficile de cette mesure compte tenu de demandes très différentes en terme de nombre de convives.

Mr le Maire propose de ne pas modifier les tarifs actuels et de poursuivre la réflexion sur la gestion de la vaisselle.

Mme SABLON dit que le prochain spectacle de fin d'année pour les enfants du territoire communautaire sera décentralisé à l'espace An Dour Meur. Auparavant, le spectacle était organisé au Carré Magique.

❖ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire donne lecture du projet de règlement.

Mr LEAUTEY propose une modification de la rédaction de l'article 21 :

« Le Conseil Municipal peut se prononcer sur une suspension lorsqu'un groupe en fait la demande »

L'assemblée donne son accord à cette proposition.

Mr GENDROT souhaite l'établissement d'un calendrier trimestriel des réunions du Conseil Municipal.

Le Maire évoque l'urgence de certains dossiers ou la nécessité de respecter des échéances ; une programmation sera établie dans la mesure du possible.

❖ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL – DESIGNATION DE 7 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose que les membres de la commission finances siégeaient au C.O.S.

L'assemblée désigne les membres suivants :

Christian JEFFROY, Aurore FOURNIS, Annie LE GALL, Raymond MORINIERE, Jean LEAUTEY, Jean-François LEMAIRE, Marcel GENDROT.

❖ MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU PONT BLANC - SDE :

Le Maire informe l'assemblée d'un projet de construction de logements pour la gendarmerie ; parallèlement un support d'éclairage public doit être déplacé. Le coût de l'opération est de 4 600 € HT ; la participation communale sera de 3 427 €. Accord du Conseil Municipal.

❖ ACQUISITION DE LOGICIELS POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS :

Il est proposé de renouveler les logiciels (installés en 2002) des services administratifs. :

- La dématérialisation des pièces comptables fonctionne mal actuellement ; il faut répéter plusieurs fois la même opération vers la Trésorerie.

- Les logiciels « on-line » mettent à jour automatiquement les taux pour la gestion de la paie.
 - Les maquettes budgétaires sont renouvelées automatiquement.
- Le coût de l'opération est de 14 916 € TTC.
La maintenance s'élève à 2003,40 € TTC par an.

L'assemblée communale approuve cette acquisition.

❖ LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le Maire expose que le dossier de consultation des entreprises est élaboré au cours du mois de juillet pour une parution fin août / début septembre.
La remise des offres interviendrait fin septembre. Les travaux pourraient alors débuter en novembre.

Le Syndicat de Voirie aura réalisé les terrassements voirie en septembre.

Les travaux concernés par la consultation :

- assainissement eaux usées (collecteurs et branchements)
- assainissement eaux usées (postes de relevage)
- assainissement eaux pluviales (collecteurs et branchements + ouvrage de régularisation)
- eau potable (conduite de distribution et citerneaux)

Les travaux de desserte électrique, éclairage public et télécom sont pris en charge par le S.D.E.

L'enveloppe globale pour la totalité du lotissement est estimée à 1 667 000 € HT (estimation octobre 2013).

Il est proposé de lancer la consultation avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

- Tranche ferme : du lot 1 au lot 37 dont 2 lots recevant chacun 4 logements sociaux
- Tranche conditionnelle : du lot 38 au lot 72 et 2 lots recevant chacun 4 logements sociaux

La procédure proposée : « procédure adaptée » du code des marchés publics (article 28) :

- publication dans un journal d'annonces légales
- délai pour répondre : 3 semaines
- intervention de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette procédure et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la C.A.O.

Mme ADAM suggère une mise en concurrence des entreprises pour la partie terrassement – voirie. Les prix proposés par le Syndicat de voirie ne sont peut-être pas les plus intéressants.

Le Maire répond que la commune a adhéré au Syndicat de voirie : les tarifs sont toujours plus bas que ceux des entreprises privées. Les tarifs appliqués ont été votés en novembre 2013.

Mr LAMANDE considère qu'il faut comparer les tarifs du Syndicat et des entreprises de TP dans la durée. Une entreprise pourra présenter un prix bas sur une opération, ponctuellement. La stabilité des tarifs du Syndicat de voirie permet une visibilité à moyen terme. Ce lissage des coûts n'est pas envisageable avec les entreprises privées.

Mr LEAUTEY dit que des sommes importantes sont versées au Syndicat de Voirie sans mise en concurrence.

Mr JEFFROY dit qu'il faut prévoir un accès vers les écoles dans le cadre de la réalisation de la première tranche.

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Commission des Impôts – Lannion Trégor Communauté

Monsieur JEFFROY représentera le conseil municipal à la commission des impôts de Lannion Trégor Communauté.

- **Organisation du temps scolaire**

Le recteur d'Académie donne un avis favorable à la proposition d'organisation du temps scolaire de la commune ; il s'agit d'un dispositif expérimental d'une durée de 3 ans avec une évaluation en fin de période.

Mme SABLON rappelle qu'une rencontre a été organisée le 1^{er} juillet avec les parents d'élèves. Il est important de répondre aux interrogations des parents avant la rentrée scolaire.

- **Restauration de la sacristie – avenant au marché FEGEANT**

Le Maire expose que l'aspect des radiateurs prévus au marché est incompatible avec la qualité des boiseries rénovées. Des radiateurs type « Campa naturay clair de lave » ont été retenus. La plus-value est de 1 354.56 € HT. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable lors de sa réunion du 10 juillet 2014. Le Conseil Municipal adopte l'avenant n° 1 au marché FEGEANT (lot n°5 – électricité)

- **Lotissement de Pont ar Porthéour – Conventions de passage d'un réseau d'eaux pluviales**

Le Maire expose que le plan d'aménagement du lotissement de Pont ar Porthéour prévoit le passage du réseau des eaux pluviales sur les propriétés de M. et Mme DEPARDE et de M. KERLIRZIN. Des autorisations de passage seront sollicités auprès des propriétaires.

- **Centre Nautique – Vente de matériel d'occasion**

Le Maire présente la liste du matériel proposé à la vente par le centre nautique municipal :

- 1 catamaran KL15.5 : 2 000 €
- 1 char à voile type QUEBEC : 600 €
- 1 kayak biplace Mack : 750 €
- 1 kayak Ysak rotomod : 450 €
- 5 kayaks monoplace fibre de verre : 650 €

Le conseil municipal donne son accord à la vente de ces matériels et dit que la publicité de cette vente sera, dans un premier temps, diffusée localement.

- **Camping Municipal – Remboursement d'arrhes**

L'assemblée communale accorde les remboursements d'arrhes suivants :

- Monsieur Pascal HUON (TREGUEUX) : 31 €
- Monsieur Jean FRANCOIS (JOIGNY) : 31 €

- **Travaux d'élagage sur Tréduder par les services communaux – convention**

Le Maire présente à l'assemblée la convention de prestation de service pour des travaux d'élagage sur la commune de Tréduder.

La prestation est facturée comme suit :

- Main d'œuvre : 38 €
- Tracteur et épaveuse : 22 €, soit un coût total horaire de 60 €.

Mme ADAM suggère que la commune de Tréduder consulte les entreprises privées, le coût serait moins élevé.

Monsieur GENDROT dit que les services techniques communaux pourraient intervenir ponctuellement sur la commune de Tréduder, il ne faudrait pas que cette pratique soit régulière. En effet les services communaux ne sont déjà plus en capacité de réaliser les travaux sur le territoire communal.

Monsieur LAMANDE dit que la mutualisation des moyens s'imposera aux communes. L'utilisation de nos engins sur une commune voisine est souhaitable.

- **Dénomination – lieu-dit « Mézou Bras »**

Le Maire dit que des propriétés dans le secteur de « Pen ar Wern » n'ont pas d'adresse et propose d'adopter la dénomination « MEZOU BRAS » Accord du Conseil Municipal.

Vente de matériel d'occasion des Services Techniques

Le Maire présente la proposition de la SARL SPMO de Sibiril :

- Un broyeur : 1 000 €
- Une fourche : 1 000€

L'Assemblée donne son accord à la proposition de la SPMO.

- **Service Enfance Jeunesse – Fonctionnement**

Le PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeune) de Lannion souhaite organiser une permanence à PLESTIN à partir du mois de septembre. Les permanences auront lieu le mardi de 12 à 13 heures 30 au PIJ et à la salle de réunion de la médiathèque. Elles seront assurées par une éducatrice spécialisée et/ou une psychologue. Le conseil municipal donne son accord à ce dispositif.

ALSH : fermé le 1^{er} septembre (manque d'inscriptions).

Equipement Informatique : acquisition d'une tablette numérique pour la gestion des présences d'un coût de 780 € avec participation de la CAF de 50 %.

- **Location de la Perception**

La Direction Départementale des Finances Publiques propose une révision du bail de la perception à compter du 1^{er} juillet 2014 ; la base annuelle est de 7 700 €. Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition et autorise le Maire à signer le bail.

- **Dégradation des haies bocagères – demande de remboursement – M. Gilles MEURIC**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de courrier à adresser à Monsieur MEURIC et souligne les points suivants :

- Constat de destruction de 308 plants
- Rappel de la convention signée par M MEURIC
- Rappel d'une première dégradation des plantations pour un montant de 1 411 € (paiement par la commune)
- Demande de remboursement de l'intégralité des coûts de remise en état des plantations.

Le Conseil Municipal approuve la demande de remboursement des frais auprès de M. MEURIC.

- **Régie de recettes du camping municipal**

Le conseil municipal approuve la modification de la régie de recettes portant sur les modes de paiement : espèces – chèques – carte bancaires – chèques vacances.

- **Extraction de sable coquillier – courrier de Mme ROYAL, ministre de l'Ecologie**

Mme SABLON fait part d'un échange de courrier entre Mme Ségolène ROYAL et Madame Corinne ERHEL, députée des Côtes d'Armor à propos du projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Mme ROYAL exprime son opposition à ce projet.

- **Régie de recettes – eau et assainissement – indemnité de responsabilité**

Le Maire expose que Mme Hélène BASSET a remplacé Mme Catherine VANNIER au poste accueil/encaissement de la régie eau et assainissement et propose le versement de l'indemnité de responsabilité à Mme Hélène BASSET pour un montant annuel de 640 €. Le Conseil Municipal accorde cette indemnité.

- **Friterie « Myriam » à Saint Efflam – Occupation du domaine public pendant la saison**

M. JEFFROY propose l'installation d'un « camion-frites » pendant la saison face à la plage de Saint Efflam ; le point de vente est prévu du côté des sanitaires sur l'espace enherbé. Un branchement électrique est nécessaire et une partie de la haie sera arrachée.

Monsieur FUSTEC demande si les commerçants locaux ont été consultés.

- **« La Mirabelle Bio » - Vente de produits de boulangerie**

Le Maire donne lecture de la demande de M. TREVOUX qui souhaite proposer à la vente des produits de boulangerie sur l'espace public, le lundi, pendant la saison. Le Conseil Municipal donne son accord et dit qu'un droit de place sera appliqué.

- **Motion A.M.F. (Association des Maires de France)**

L'Association des Maires de France attire l'attention sur la baisse des concours financiers de l'Etat sur 2014-2017 /

- 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

• **Logements sociaux – Bilan de la Préfecture**

Le bilan triennal 2011-2013 donne le récapitulatif suivant :

- Objectif de réalisation : 29
- Bilan triennal : 20
- Taux de réalisation : 69 %

• **Proposition exceptionnelle du mérite agricole « Femmes » de novembre 2014**

Demande de candidatures de femmes oeuvrant dans le domaine agricole, agroalimentaire et de la forêt dont le courage ou les conditions d'exercice de leur activité mériteraient d'être salués.

• **Lannion Trégor Communauté – Collecte estivale des ordures ménagères**

La collecte sera assurée toutes les semaines pour les bacs gris et une semaine sur deux pour les bacs jaunes.

• **Droit Syndical – Convention CFDT**

Une convention a été signée avec la CFDT pour l'exercice du droit syndical. La commune mettra à disposition un local équipé d'un meuble fermant à clef, d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique.

• **Hippodrome Paris-Vincennes**

Le Maire présente une affiche des courses de Paris-Vincennes sur laquelle figure le prix de PLESTIN LES GREVES. Mme Aurore FOURNIS précise qu'il s'agit d'une réunion dédiée aux hippodromes marins.

• **Jumelage Plestin/Launceston**

Mme MENOUE, Présidente de Plestin/Launceston, sollicite la pose d'une petite plaque précisant l'origine de la pendule offerte par le Comité de Jumelage, accrochée au dessus du bar de la salle An Dour Meur.

• **Situation de l'entreprise TILLY SABCO :**

Mr le Maire fait état d'un courrier adressé à Mr Manuel VALLS, premier ministre, par Mr Jean-Luc FICHET, sénateur-maire de Lanmeur et Mr Gildas JUIFF, Maire de Guerlesquin. Il s'agit d'obtenir des engagements de l'Etat pour le maintien de l'activité de TILLY SABCO.

Mr DANIEL dit que l'entreprise connaît des difficultés à l'export.

Mr LEAUTEY dit qu'une réunion de concertation est prévue à Saint-Brieuc ; le personnel est actuellement au chômage technique. Il y aurait un risque de liquidation à la fin de l'année.

Mr LAMANDE dit que l'entreprise TILLY SABCO intervient sur un marché fragile avec des concurrents fortement subventionnés, notamment le Brésil.

• **Régularisation foncière – Consorts de CHAVAGNAC :**

Le Conseil Municipal approuve le versement au domaine communal des parcelles C 1386 – C 1491 et C 1492 ; il s'agit d'emprises de voirie sur la propriété des consorts de CHAVAGNAC. Les frais sont pris en charge par la collectivité pour un montant de 800 €.

- **Comité de jumelage – demande de la commune de DAH dans la région de SEGOU au Mali :**

Le Maire donne lecture d'un mail d'une commune du Mali qui propose la mise en place d'un jumelage avec Plestin.

- **Demande de Mr LEAUTEY :**

Mr LEAUTEY souhaite être au courant des interventions des délégués communautaires du Conseil auprès de Lannion Trégor Communauté.

- **Atelier informatique – demande de subvention :**

Mmes PERES rappelle la demande de Mr ESPINAR, l'animateur de l'atelier informatique qui sollicitait une subvention de 1000 € pour la maintenance des équipements informatiques. Mme PERES précise que l'intéressé règle de sa poche certains achats. Mr ESPINAR anime bénévolement un atelier important pour de nombreuses personnes qui ont besoin de savoir utiliser l'outil informatique.

Mr LE BRIGANT suggère de demander une aide à l'OCM (Office Culturel Municipal).

Mr le Maire dit que les élèves pourraient participer davantage financièrement.

Mr le Maire propose de rencontrer les partenaires de l'atelier informatique.

- **Intervention de Mr LAMANDE :**

Mr LAMANDE revient sur la demande de Mr LEAUTEY en précisant que des élus des Conseils municipaux pourraient prochainement participer à des commissions de Lannion Trégor Communauté.

- **Projet de fusion L.T.C. / Centre Trégor :**

Le Maire propose que le Conseil Municipal se positionne avant le 13 septembre, sur le rapprochement L.T.C. / Centre Trégor.

- **Projet station d'épuration / réseau :**

Mr GENDROT souhaite avoir des informations sur le projet de nouvelle station d'épuration.

Mr le Maire répond que le projet prévoit l'incorporation de Trémel. La priorité portera sur le traitement des boues. Le coût de l'opération est évalué à 1 600 000 €.

- **Aménagement foncier – chemin de Locronan :**

Mme ADAM attire l'attention sur le chemin situé dans le secteur de Locronan ; il s'agit d'un cheminement apprécié des promeneurs et des adeptes du VTT qui reçoit malheureusement de nombreux véhicules.

- **Viaduc vélo route :**

Mr DANIEL présente à l'assemblée un extrait de la « revue des Côtes d'Armor » qui porte sur le réseau « Vélo route ». Il apparaît que des viaducs rénovés sont propriétés du département. Seul le viaduc de Plestin (au-dessus de la Courneuve) est communal.

Mr DANIEL fait état de la difficulté pour la commune de financer l'édifice plestinais qui fait partie du projet « vélo route ».

- **Peinture – signalisation routière :**

Le Maire dit que le Syndicat de voirie interviendra sur la commune fin juillet.

- **Aménagement foncier :**

Mr DANIEL annonce la pose d'une vingtaine de nichoirs pour les chauves-souris ; des catiches seront bientôt installées (abris pour loutres).

- **Boulodrome - contentieux :**

Mme ALLAIN demande si les travaux de réparation du boulodrome interviendront prochainement.

Le Maire répond que la tentative d'accord amiable a échoué. Le contentieux se poursuit ; il faut attendre le jugement.

- **Cours d'aquagym – séance du mercredi :**

Mr LE BERRE dit qu'une deuxième séance d'aquagym sera organisée le mercredi matin à la piscine du camping.

- **Dégradation de la signalétique – dépôt d'une plainte :**

Mr LE BERRE présente à l'assemblée de nombreuses photos de panneaux d'information ou de signalisation routière dégradés par des affichettes « brezhoneg » et propose de porter plainte auprès de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal considère l'importance du préjudice pour la collectivité et donne son accord à un dépôt de plainte.

- **Entretien de terrain :**

Mr LE BERRE signale le mauvais entretien du terrain situé en face du « relais des voiles » à Saint Efflam.

Fin de la séance à 21 H 50

Le Maire
A. LUCAS

